



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

AE OA

L'INFORMATION DE VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CFTD

#DS

L'Info CFTD :

Suite à l'annonce en novembre dernier de la fermeture du service 706 au CCE de Nantes La CFTD n'a eu de cesse de dénoncer cet état dans toutes les instances et auprès de toutes les Directions (CE DOO, DEF et AE OA).

Nos directions se bornent à ne voir qu'à travers cette annonce qu'une simple évolution de l'activité et se refusent à employer le terme de fermeture ; allant même jusqu'à nous expliquer qu'un client pourra toujours composer le 706 et converser avec un conseiller.

Situation inacceptable car au-delà de la fermeture de ce service c'est finalement l'activité qui est transférée à la sous traitance et à 2 autres AE. Serions-nous moins efficace qu'eux ?

Il est inacceptable que nos directions nient la fermeture d'un service

Depuis la requalification de l'ensemble des métiers, passant de 400 à 100 métiers, nos directions considèrent que nous pouvons être désormais polyvalents. Un salarié conseiller client exercerait-il la même activité, qu'il soit en AE, en UAT ou encore en boutique ? La CFTD ne l'entend pas ainsi et dénoncera systématiquement cet état de fait.

Ce qui est acté pour nos collègues du 706 :

La Direction de l'AE OA a ouvert avec les organisations syndicales une concertation et non une négociation ; donc mise en œuvre d'une décision unilatérale.

Voici un résumé de ce qui a été acté dans la limite de cette instance :

- Un accompagnement **individualisé** des projets professionnels
- Une formation de 4 jours **en présentiel**
- Un Accompagnement financier :

La PVV (moyenne sur les 8 derniers mois), sera garantie pendant 6 mois au lieu de 3 mois (ceci à notre demande) et regardée de manière individuelle, avec prise en compte de la PVV mieux disante des deux (ex 706 Vs GD).

- Une prime de 400€ versée à chaque conseiller. La Direction avait dans un premier temps émis la condition d'un versement au bout de 6 mois. **La CFTD a demandé son versement immédiat.** Le message a été entendu puisque la Direction de l'AE OA versera les 400€ dès l'entrée dans le dispositif. Une bonne nouvelle !

La CFTD reconnaît le travail de notre Direction puisque les choix n°1 des collègues ont été acceptés à 100%. Pour autant ceci ne peut compenser le faible montant de la prime d'accompagnement : 400€ là où nous revendiquons à minima de 1 mois de SGB.

Dès aujourd'hui, ensemble, assurons notre futur



RETROUVEZ-NOUS
SUR INTRANET

